

Intitulé de l'UE	Pratique et maîtrise de la langue espagnole III
Section(s)	- (3 ECTS) Bachelier - Assistant de direction option Langues et Gestion - Cycle 1 Bloc 2

Responsable(s)	Heures	Période
Pascale VANWYNSBERGHE	37.5	Quad 1

Activités d'apprentissage	Heures	Enseignant(s)
Communication professionnelle en langue espagnole	37.5h	Pascale VANWYNSBERGHE

Prérequis	Corequis

Répartition des heures
Communication professionnelle en langue espagnole : 10h de théorie, 15h d'exercices/laboratoires, 7.5h de travaux, 5h d'autonomie

Langue d'enseignement
Communication professionnelle en langue espagnole : Espagnol

Connaissances et compétences préalables

Objectifs par rapport au référentiel de compétences ARES
Cette UE contribue au développement des compétences suivantes
<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe <ul style="list-style-type: none"> ◦ Préparer et présenter oralement des exposés ◦ Synthétiser des documents et élaborer des dossiers • Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres au Bachelier-Assistant de direction <ul style="list-style-type: none"> ◦ Manier la langue française et pratiquer des langues étrangères à l'oral et à l'écrit. ◦ Utiliser adéquatement les technologies de l'information et de la communication • Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique <ul style="list-style-type: none"> ◦ Rechercher, sélectionner, vérifier, comparer, synthétiser, hiérarchiser les informations. • S'organiser : structurer, planifier, coordonner, gérer de manière rigoureuse les actions et tâches liées à sa mission <ul style="list-style-type: none"> ◦ Gérer les priorités et son stress

Objectifs de développement durable
<p>Education de qualité</p> <p>Objectif 4 Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</p>



- 4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable.
- 4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.
- 4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle.
- 4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable.



Travail décent et croissance économique

Objectif 8 Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

- 8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.



Consommation et production responsables

Objectif 12 Établir des modes de consommation et de production durables

- 12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.

Acquis d'apprentissage spécifiques

A l'issue de cette activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable de comprendre des documents écrits et sonores, communiquer à l'écrit et à l'oral, interagir adéquatement dans de nombreuses situations avec précision et rigueur en utilisant le vocabulaire adéquat dans des structures linguistiques plus élaborées.

Contenu de l'AA Communication professionnelle en langue espagnole

Durant le premier quadrimestre, poursuite de l'apprentissage de la langue espagnole avec "NOS VEMOS HOY 1", pour aborder des situations de la vie courante et approfondir les connaissances lexicales avec l'étude régulière personnelle de vocabulaire et grammaticales telles que les temps du passé et leur emploi.

La présence et la participation aux cours ainsi que les préparations et l'étude régulière pour les tests permettent à l'étudiant de s'évaluer, de progresser et favorise grandement la réussite aux différentes épreuves.

Evaluation continue de l'expression orale et écrite ainsi que de compréhension à la lecture et à l'audition.

Examen écrit, oral, de lecture et d'audition en décembre / janvier.

Méthodes d'enseignement

Communication professionnelle en langue espagnole : approche par projets, approche par situation problème, approche avec TIC, Manuel, sites internet éducatifs

Supports

Communication professionnelle en langue espagnole : notes de cours, notes d'exercices, activités sur eCampus, Manuel, sites internet éducatifs

Ressources bibliographiques de l'AA Communication professionnelle en langue espagnole

Nos Vemos Hoy 1, Difusión

Gramática básica del estudiante de español, Difusión

Nombreux livres adaptés aux étudiants de la collection Lecturas graduadas disponibles à la bibliothèque.

Abonnement au magazine Vocablo Español

Évaluations et pondérations

Évaluation	Note globale à l'UE
Langue(s) d'évaluation	Espagnol
Méthode d'évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Evaluation continue écrite et orale 30% remédiable en août/septembre dans l'examen• Examen écrit en janvier 30% remédiable en août/septembre• Examen d'audition 20% remédiable en août/septembre• Examen oral 20% remédiable en août/septembre

Report de note d'une année à l'autre pour l'AA réussie en cas d'échec à l'UE

Communication professionnelle en langue espagnole : **non**

Année académique : **2023 - 2024**